

LINGUISTIQUE

ANOMALIES SÉMANTIQUES ET ÉCONOMIE DE LA LANGUE

RŪŽENA OSTRÁ

I. Dans les travaux consacrés à l'étude du plan sémantique de la langue, on parle souvent des « anomalies » ou des « déviations » sémantiques en désignant par ces termes la combinaison, dans un syntagme ou dans une phrase, d'unités lexicales dont les contenus sont considérés comme incompatibles en raison de certains traits sémantiques qui excluent leur combinaison. Le problème n'est pas nouveau. Dans les travaux des rhétoriciens du 18^e siècle par exemple, il est traité avec beaucoup d'attention et de perspicacité. Leurs auteurs,¹ tout en poursuivant les objectifs spécifiques donnés par l'orientation rhétorique de leur réflexion et ne s'intéressant donc pas à toutes les implications de la normalité et de l'anomalie sémantiques, forcent notre admiration par la sûreté de leur intuition sémantique et par la qualité linguistique de leur pensée.

Dans la tradition des rhétoriciens, on ne discutait pendant longtemps le problème de la normalité sémantique que dans le cadre des préoccupations stylistiques. Ce n'est qu'à l'époque relativement récente que l'on s'est remis à se pencher sur ce problème dans le cadre des efforts tendant à constituer une théorie sémantique générale, et cela non seulement dans les travaux de linguistique, mais aussi et surtout dans ceux de philosophie et, plus particulièrement, de logique.

La question de la normalité — ou correction — sémantique a été traitée aussi par les théoriciens de la grammaire générative.² Pour eux, la normalité sémantique représente l'un des deux critères de la correction et de l'acceptabilité d'une phrase: une phrase correcte et acceptable devrait donc être construite conformément aux règles syntaxiques et correspondre en même temps aux restrictions du plan sémantique. Cela revient à dire, en terminologie de la grammaire générative, qu'une phrase correcte respecte tant les règles de sous-catégorisations que les règles de sélection.³

S'il est relativement facile, ou du moins faisable, d'établir la correction ou la normalité syntaxique d'une phrase, la définition de l'anomalie sémantique

¹ C. Chesneau Du Marsais, *Traité des tropes*, Paris 1730; J.-B. Crevier, *Rhétorique française*, Paris 1755.

² N. Chomsky, *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge, Mass., The M. I. T. Press, 1965; J. J. Katz — J. A. Fodor, *The Structure of a Semantic Theory*, *Language* 39, 1963, pp. 140—210; N. Ruwet, *Introduction à la grammaire générative*, Plon, Paris 1967.

³ N. Chomsky, ouvrage cité, pp. 205—227.

tique présente de nombreux problèmes. Certains d'entre eux sont attribuables au fait que, dans les langues naturelles, les constructions sémantiquement anormales sont extrêmement nombreuses et font partie du fonctionnement normal de la langue. De plus, de très nombreux constructions ou sémantismes, anormaux à l'origine (tels les emplois « figurés » de mots ou les constructions métaphoriques) se sont lexicalisés par la suite et sont actuellement sentis et employés comme parfaitement normaux, voire banals. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait autant d'hésitations quand il s'agit de trancher le problème de la normalité sémantique.

En examinant ce problème, on est obligé de se poser (au moins) les questions suivantes :

1. Y a-t-il des anomalies sémantiques ? Et s'il y en a, en quoi consistent-elles ?

2. La normalité sémantique, peut-elle être considérée comme critère de l'acceptabilité linguistique de la phrase ou, en d'autres termes, une phrase sémantiquement anormale est-elle nécessairement asémantique ?

3. Pourquoi les déviations sémantiques (si l'on admet qu'il y a des sémantismes qui justifient l'emploi de ce terme) sont-elles si fréquentes dans les langues naturelles ?

II. Pour décider de la normalité ou de l'anomalie sémantique d'un énoncé, il faut procéder à son interprétation sémantique. Celle-ci comporte a) l'interprétation sémantique des unités lexicales qui le constituent ; b) l'interprétation des relations grammaticales existant entre ces unités au sein de l'énoncé.

Il sera donc utile de voir comment se présente une « anomalie » sémantique si on la considère du point de vue de la structure sémantique de l'unité lexicale.

Rappelons que le contenu du signe lexical comporte deux sortes de traits distinctifs qui se distinguent les uns des autres par le degré de généralisation dont ils sont susceptibles en tant que résultats de l'effort d'abstraction auquel l'esprit humain se livre en procédant à la classification spontanée des éléments constitutifs de la signification. En divisant les traits sémantiques en deux groupes, nous n'entendons pas suggérer qu'il n'y ait que deux degrés de généralisation qui viennent en ligne de compte ; par contre, nous tenons à souligner qu'à notre avis on pourrait en distinguer bien davantage, si l'on voulait rendre compte de toutes les différences que l'on est capable de discerner. La division en deux groupes nous semble toutefois justifiée, parce qu'elle correspond aux deux aspects contraires des éléments sémantiques, à savoir la tendance à la généralisation d'une part et, de l'autre, la tendance vers le particulier.

Quels sont donc les deux sortes des traits sémantiques ?

1. Il y a tout d'abord les traits qui marquent l'appartenance du signe lexical à l'une des grandes classes des significations, indiquent sa catégorie grammaticale et déterminent son comportement syntaxique, c'est-à-dire le choix des unités lexicales avec lesquelles il se combine et la façon dont il se combine. C'est en vertu de ces traits de classification⁴ qu'une unité

⁴ Selon la terminologie que j'emploie dans mes ouvrages : R. Ostrá, *Le champ conceptuel du travail dans les langues romanes*, *Etudes romanes de Brno* 3, 1967 ; idem,

lexicale est nom (d'agent), masculin, animé (personnel) ... ou verbe, transitif, ... etc. Ces traits, qui marquent les aspects généraux et grammaticalisés du contenu sémantique des unités lexicales, ont une grande récursivité; ils réapparaissent à des milliers de reprises à travers le système lexical et ils sont très peu nombreux. Ils s'attachent à l'extension du signe lexical.

2. Ensuite, le contenu sémantique de l'unité lexicale comporte des signes distinctifs de nature très différente, appelés le plus souvent traits inhérents, qui marquent les aspects particuliers du contenu sémantique. C'est en vertu de ces traits inhérents que le contenu sémantique d'un nom d'agent masculin devient celui de «cordonnier» ou celui d'«écrivain» ..., que le contenu d'un verbe transitif ... devient celui de «battre» ou de «caresser», etc. Les traits sémantiques de ce deuxième groupe sont infiniment plus nombreux et leur récursivité est proportionnellement plus faible.

Le critère de la normalité ou de la correction, tant syntaxique que sémantique, se trouve au niveau des traits de classification qu'il faut différencier en traits catégoriels (correspondant aux règles de sous-catégorisation) et en traits sélectifs (en correspondance avec les règles de sélection).

Ce sont les traits catégoriels qui assurent la grammaticalité de la phrase. Ils résument ce qu'il y a de fondamental dans le contenu sémantique des unités lexicales du point de vue de la communication linguistique. C'est en vertu de ces traits, au fond, qu'a pris naissance la division des mots de la langue en parties du discours. L'ancienneté même de cette division démontre que leur existence s'imposa à l'intuition linguistique dès le moment où l'homme se mit à réfléchir sur le langage. On pourrait se demander en quoi consiste le caractère fondamental de ces traits et à quoi répondent les parties du discours qui sont l'expression des plus importants d'entre eux.

Génétiqnement, on peut considérer les parties du discours comme des termes corrélatifs de différentes classes de phénomènes de la réalité.⁵ Cependant, du point de vue du fonctionnement actuel des langues, il serait peut-être plus juste de les interpréter en même temps comme des classes de mots dont l'homogénéité est assurée surtout par l'identité de la vision sémantique qui leur est appliquée et qui détermine leur comportement syntaxique.

Les traits catégoriels, ou les règles de sous-catégorisation qui leur répondent, déterminent donc les relations grammaticales entre unités lexicales, donnent le modèle grammatical de la phrase en ne prenant en considération que les caractères les plus généraux du contenu sémantique de ces unités, à savoir ses aspects catégorisables. Le modèle grammatical ainsi conçu est purement relationnel. Incapable d'être porteur d'une information positive, il est indispensable pour la construction (l'encodage) et pour l'interprétation (le décodage) de n'importe quel message linguistique. C'est, pour ainsi dire, un système de balisage destiné à guider la marche de la pensée.

Quant aux traits sélectifs, ils se situent par leur degré de généralité entre les traits catégoriels et les traits inhérents. Ils rendent compte des aspects plus spécifiques (bien que souvent grammaticalisables) du contenu sémantique des mots en déterminant en particulier les distinctions au sein d'une même catégorie, en imposant des restrictions combinatoires et en spécifiant dans ce sens le modèle grammatical.

Ainsi, au niveau des traits catégoriels, le modèle grammatical de la phrase se présenterait comme il suit:

Nom sujet — Verbe transitif — Nom complément d'objet

Au niveau des traits de sélection, ce modèle serait précisé (au moins) ainsi:

Nom d'être animé —	verbe transitif désignant une activité	— Nom complément d'objet
--------------------	---	-----------------------------

On voit donc qu'au niveau des traits de sélection, le modèle de la phrase, tout abstrait qu'il est, tient compte des aspects particuliers des contenus sémantiques concrets.

III. Que se passe-t-il lorsqu'une unité lexicale est employée de façon anormale, c'est-à-dire quand il y a une anomalie sémantique?

Pour rendre plus explicite cette réflexion qui concerne, au fond, l'influence du contexte sur la structure sémantique de l'unité lexicale, je prendrai deux exemples-types d'«anomalie» sémantique:

1. «... des nuages essoufflés...» — Voilà un syntagme qui réunit un nom et un adjectif épithète. Pour les traits catégoriels, tout va bien, car la combinaison du substantif avec l'adjectif qualificatif correspond au type le plus répandu de la sous-catégorisation dans le syntagme nominal.

Il n'en va pas de même, cependant, pour les traits sélectifs, à savoir «objet inanimé» pour *nuage* et «applicable aux êtres animés» pour *essoufflé*. On voit bien que, si ces traits sélectifs étaient respectés, la combinaison des deux unités lexicales ne pourrait pas avoir lieu. Pour le syntagme *des nuages essoufflés*, nous retenons donc la transgression des règles de sélection.

Or, cette transgression a une incidence sérieuse au niveau des traits inhérents qui constituent le noyau sémantique⁶ des deux unités lexicales: elle y fait apparaître des traits sémantiques nouveaux ou, pour le moins, elle modifie l'organisation des traits distinctifs au sein du noyau sémantique et, par là, l'importance relative de chacun d'entre eux. En terme de sémantique lexicale, on dirait que, grâce à ce traitement contextuel spécifique, le noyau sémantique change de dominante. Prenons l'adjectif *essoufflé*: le trait inhérent décisif de son contenu est «à bout de souffle»; selon certains dictionnaires, il comporterait encore le trait «après un ef-

⁶ Le noyau sémantique d'une unité lexicale est ce qui reste de son contenu quand on en enlève les traits de classification; c'est donc l'ensemble des traits inhérents. Cf. notre Etude diachronique..., pp. 28 et 106.

fort». Pour un nuage, même personnalisé, on retient comme dominant plutôt le second trait distinctif en y adjoignant probablement l'idée de «longue course». La transgression des règles de sélection a donc donné lieu à l'apparition d'une signification contextuelle spéciale en enrichissant *ad hoc* l'inventaire des significations linguistiques. Ce genre d'anomalie sémantique — qui est à la base des métaphores et d'autres tropes — constitue un important moyen d'expression linguistique. Aussi est-il généralement admis comme appartenant à la langue, ce qui n'a rien d'étonnant, car les «déviations» sémantiques de cette espèce pullulent dans les langues naturelles à tous les niveaux stylistiques. Un grand nombre d'entre elles sont, d'ailleurs, lexicalisées, de sorte que *les idées noires, les regards assassins, etc.* n'étonnent plus personne.

2. Pour l'autre type d'anomalie sémantique, je reprendrai l'exemple cité par J. Nivette dans son livre sur la grammaire générative⁷ où il donne la phrase

Le garçon voit le chenil

comme l'exemple d'une phrase grammaticale et sémantique à la fois (c'est-à-dire correcte tant du point de vue grammatical que sémantique), et la phrase

Le chenil voit le garçon

comme l'exemple d'une phrase grammaticalement correcte, mais asémantique.

Appliquons à la phrase dite «asémantique» l'analyse par traits distinctifs et voyons le résultat:

Les traits catégoriels sont respectés, donc la phrase est grammaticale. Pour les traits inhérents, on retiendra la modification sémantique du contenu de *chenil* qui se trouve enrichi du trait «capable de percevoir par les yeux», et cela toujours grâce à la transgression des règles de sélection. Car de toute évidence *le chenil*, désignant un objet inanimé, ne devrait pas être le sujet du verbe *voir* qui, lui, désigne la faculté des êtres vivants doués de vue. La situation est donc exactement la même que pour les *nuages essoufflés* et de tant d'autres métaphores. Et pourtant, ce genre d'anomalie passe plus difficilement en général; c'est probablement attribuable au fait que la déviation sémantique se réalise ici sous forme du prédicat explicite, ce qui la fait sentir comme moins admissible.

Ainsi avons-nous établi que les constructions présentant une anomalie sémantique peuvent être caractérisées comme des constructions qui transgressent les règles de sélection. Il faut donc constater que le terme «anomalie sémantique» a sa justification fonctionnelle dans la description du plan sémantique de la langue et que son emploi correspond aux données sémantiques objectives.

Soulignons, par ailleurs, que nous considérons comme indispensable de distinguer la normalité dans le sens que nous donnons à ce terme dans le cadre d'une analyse sémantique de ce qui est considéré comme normal par

⁷ J. Nivette, *Principes de grammaire générative*, Nathan, Paris 1970.

le locuteur-auditeur moyen, ou par nous-même en tant que tel, dans le fonctionnement quotidien de la communication linguistique. On sait, en effet, que la conscience linguistique moyenne ne voit très souvent rien d'anormal non seulement dans ce que nous nommerions « anomalies lexicalisées », mais encore dans de très nombreux cas que nous venons de définir comme proprement anomaux.

IV. Essayons d'établir maintenant si de telles constructions anormales sont asémantiques ou non. Nous avons déjà fait remarquer que certaines d'entre elles sont considérées comme pouvant être significatives dans certains contextes, tandis que d'autres sont rejetées comme foncièrement asémantiques. Est-il légitime de faire cette distinction si les deux catégories de constructions anormales présentent les mêmes caractéristiques du point de vue de la structure sémantique de leurs constituants ?

Pour pouvoir répondre à cette question, il faut s'en poser une autre : Est-ce qu'il y a des critères objectifs de la sémantacité ?

Et adoptant une démarche référentielle, telle qu'elle est définie et pratiquée dans les théories sémantiques de Tarski ou de Carnap⁸ par exemple, on peut employer comme critère de sémantacité (c'est-à-dire de l'admissibilité sémantique) d'un énoncé sa valeur de vérité. C'est d'ailleurs justement cette démarche-ci qu'a adoptée la sémantique générale (ou philosophique) et qui est à la base des considérations sémantiques de générativistes. Mais on s'est vite rendu compte qu'en adoptant la valeur de vérité comme critère de la sémantacité, on devrait éliminer comme asémantiques de très nombreuses phrases couramment employées dans les langues naturelles. Cela n'a rien d'étonnant, d'ailleurs, car cette démarche a été mise au point par les logiciens pour les besoins de la logique et elle ne convient qu'aux langues artificielles.

Voulant étendre l'application de cette démarche des langues artificielles aux langues naturelles, la sémantique générale fut amenée à introduire dans sa méthode des procédures logiques spéciales (qui marquent la différence entre la théorie de Tarski et celle de Prior par exemple) qui élargissent considérablement les possibilités d'application de la démarche logique à l'interprétation sémantique des énoncés des langues naturelles. Il n'y a pas de doute, en effet, que la démarche classique postulant une valeur de vérité pour chaque énoncé, en l'acceptant comme significatif ou en le rejetant comme non-significatif en fonction des valeurs de vérité conçues d'une façon étroitement référentielle, est absolument inadéquate pour décider de l'admissibilité sémantique d'une phrase. C'est que cette démarche ne rend compte que d'une seule des six fonctions de la communication linguistique,⁹ à savoir de la fonction référentielle, en n'accordant presque aucune attention aux cinq fonctions restantes. Celles-ci, dérivées toutes de la fonction référentielle qui est primaire et la plus essentielle,

⁸ Cf. A. Tarski, *O ugruntowaniu naukowej semantyki*, *Przegląd filozoficzny* 39, 1936, pp. 50-57; R. Carnap, *Meaning and the Necessity*, University of Chicago Press, Chicago 1956.

⁹ Selon R. Jakobson, il y a six fonctions fondamentales de la communication verbale, dont la fonction référentielle. Cf. « Linguistique et poétique » dans *Essais de linguistique générale*, Paris 1963.

ont néanmoins une très grande importance — quantitativement et qualitativement — dans les langues naturelles, tout en présentant des différences fondamentales par rapport à la fonction référentielle.

Aussi, du moment que l'on passe de la fonction référentielle à l'une des autres fonctions de la communication linguistique, le critère classique des valeurs de vérité perd-il toute pertinence. Telle la phrase:

*Dans son palais sous-marin, il n'avait d'autres serviteurs
que des sirènes*

est parfaitement significative, bien qu'elle n'ait aucune valeur de vérité, à moins que l'on n'ait recours aux « mondes possibles ». ¹⁰

De même la phrase:

Le chenil voit le garçon

qui, certes, est un cas assez extrême d'anomalie sémantique, ne peut être considérée comme non-significative: non seulement elle serait très bien à sa place dans une fable ou dans un conte de fée, mais par le caractère même de sa signification, elle nous entraîne dans un univers particulier qu'elle semble dénoter, de sorte que l'on est forcé, pour ainsi dire, d'imaginer des yeux à ce chenil qui voit. Et tout cela grâce au fait que l'énoncé assigne au chenil, de façon claire et n'admettant pas d'équivoque, la faculté de voir.

La grammaticalité possède donc, à elle seule, la force suffisante pour assurer la sémantité de l'énoncé. Cela revient à dire que toute suite d'unités lexicales qui possède une structure grammaticale correcte, de sorte que les rapports syntaxiques des éléments constituant cette suite sont évidents, sa prête à l'interprétation sémantique; toute suite de ce genre est significative, donc sémantique. C'est que la grammaticalité est la forme et l'élément organisateur de la pensée; tout ce qui est possible dans la pensée, tout ce qui est pensable, ¹¹ doit être possible et admissible dans la langue. Les limites du pensable sont déterminées par les règles fondamentales de la grammaire, celles qui sont fonction des traits catégoriels. L'observation de ces règles est en elle-même une garantie suffisante du respect des structures essentielles de la pensée et assure l'interprétabilité sémantique de l'énoncé. Ainsi donc seules les phrases agrammaticales sont asémantiques; elles manquent, en effet, de balises capables de guider l'effort d'interprétation. Dans une phrase grammaticalement correcte, par contre, il ne peut pas y avoir d'inadmissibilité sémantique.

La normalité grammaticale et la normalité sémantique se situent donc à deux niveaux hiérarchiquement différents. Il n'y a que la première qui compte comme critère de l'acceptabilité linguistique d'une phrase.

V. Les anomalies sémantiques se réalisent, nous l'avons dit, en tant que transgressions des règles de sélection. Mais, puisque la sémantité de l'énoncé est assurée par les traits catégoriels, ou par les règles de sous-caté-

¹⁰ Cf. A. N. Prior, "Possible Worlds", *The Philosophical Quarterly* 12, 1962, pp. 36-43.

¹¹ C'est le terme essentiel de la pensée linguistique de G. Guillaume. Cf. son ouvrage *Langage et science du langage*, Nizet, Paris 1964.

gorisation qui leur répondent, quelle est la raison d'être des règles de sélection et des traits sélectifs qui leur correspondent au niveau du contenu sémantique des unités lexicales? Quelle est leur fonction dans l'organisation de la pensée et dans la construction de l'énoncé? Quelle est cette normalité qu'elles représentent et à quoi sert-elle?

De notre point de vue, la principale caractéristique des règles de sélection est leur caractère normatif. Elles ont un caractère probabiliste au fond, parce qu'elles sont déduites de façon empirique de la distribution des éléments lexicaux dans les énoncés qui, en règle générale, correspondent à la fonction référentielle de la langue. Leur caractère obligatoire n'est donc que relatif. Elles constituent, toutefois, une norme, ce qui a pour le fonctionnement de la communication linguistique une importance certaine: quand il y a une norme, il peut y avoir des écarts de cette norme, des anomalies. Celles-ci ont la faculté de produire une quantité infinie de sémantismes nouveaux, marqués et, à condition d'être perçues comme anormales, elles représentent une ressource précieuse, efficace et largement exploitée de la créativité linguistique.

Une observation stricte de cette norme aurait, d'ailleurs, un effet funeste: elle appauvrirait considérablement les possibilités expressives de la langue et, ce qui est plus grave encore, elle entraverait les poussées créatives de la pensée humaine en rendant impossible l'apparition et la mise au point des idées nouvelles. Elle rendrait très difficile même la dénomination des objets nouveaux ou des relations nouvellement découvertes, car on en serait réduit à inventer chaque fois un mot nouveau, non existant dans l'inventaire lexical de la langue.

Comment cette activité génératrice des valeurs significatives nouvelles se présente-t-elle au niveau du contenu sémantique de l'unité lexicale?

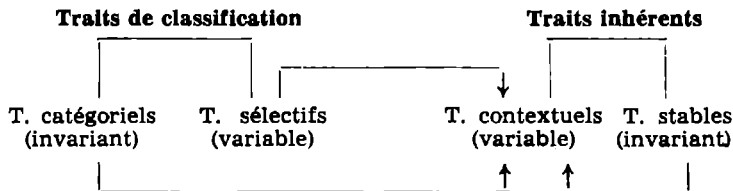
On peut se la représenter comme le jeu des éléments invariants et des éléments variables¹² de ce contenu. Chacun des deux groupes de traits distinctifs qui constituent le contenu sémantique de l'unité lexicale (traits de classification et traits inhérents) a ses invariants et ses variables. Les traits catégoriels sont l'invariant dans le domaine des traits de classification, tandis que les traits sélectifs en représentent la partie variable. Le domaine des traits inhérents est lui-aussi divisé en partie invariante (traits stables) et partie variable (traits contextuels ou virtuels).¹³ L'anomalie sémantique naît donc dans la partie variable des traits de classification et se réalise dans la partie variable des traits inhérents par l'apparition d'une valeur significative nouvelle. Les invariants, tant inhérents que de classification, assurent l'interprétabilité sémantique du nouveau sémantisme anormal, marqué généralement d'un trait de spécification¹⁴ stylistique ou expressif.

L'anomalie sémantique signale souvent le passage d'un niveau stylistique

¹² R. Jakobson (Essais de linguistique générale, Ed. de Minuit Paris 1973, pp. 77-89) considère le jeu de l'invariant et du variable comme une des propriétés essentielles du langage.

¹³ B. Pottier, Présentation de la Linguistique, Klincksieck, Paris 1967, p. 27.

¹⁴ Les traits de spécification sont les traits inhérents qui servent à différencier les membres d'une même structure onomasiologique les uns par rapport aux autres. Voir notre Etude diachronique, pp. 11 et 105.



à un autre ou, pour reprendre la terminologie de Jakobson, d'une fonction de communication verbale à une autre. Un discours peut être marqué en entier de la même fonction et présenter de ce point de vue un caractère homogène (c'est à peu près la situation qui correspondrait aux contextes dont auraient pu être tirés les exemples cités ci-dessus); mais il peut y avoir une autre situation, d'ailleurs très fréquente: le passage d'une fonction à une autre s'effectue au sein d'un même discours qui manque ainsi d'homogénéité fonctionnelle. Mais, les passages d'une fonction à une autre étant facilement perceptibles, l'interprétabilité du discours n'en est pas atteinte. C'est le cas de différentes constructions métaphoriques dont sont parsemés les textes par ailleurs très référentiels, constructions anomales qui, en règle générale, sont vouées à une lexicalisation très rapide.

Ainsi la phrase

Le chenil voit le garçon

signale par son anomalie sémantique le passage à la fonction poétique, sans qu'il y ait besoin d'introduction ni de commentaire. On se rend compte ainsi que les «anomalies» sémantiques sont non seulement une source inépuisable de la créativité, mais encore un puissant moyen de l'économie linguistique.

VI. C'est là en même temps l'explication du fait que les langues naturelles ont si souvent recours aux «anomalies» sémantiques. Non seulement que les constructions anomales enrichissent leur répertoire de significations linguistiques du point de vue quantitatif; elles permettent en même temps de créer des significations qui sont sémantiquement plus riches et plus nuancées que celles qui correspondent aux expressions normales utilisables, significations qui représentent un enrichissement qualitatif de ce répertoire.

Pourquoi en est-il ainsi?

C'est que le mécanisme sémantique d'une construction anomale qui exige, nous l'avons dit, la transgression des règles de sélection, donc la neutralisation préalable des (ou de certains) traits sélectifs, conserve intacts, ou presque, les traits inhérents qui constituent le contenu sémantique des unités lexicales dont la construction anomale est composée. Une unité lexicale employée de façon anomale apporte donc dans la nouvelle construction tous les éléments inhérents de son contenu qui l'attachent, bien entendu, à sa sphère d'origine. Celle-ci est transférée toute entière dans le sémantisme de la construction anomale qui s'en trouve très enrichi, approfondi, spécifié, poétisé, etc.

Voyons comment ce mécanisme fonctionne dans le cas de la phrase

Le chenil voit le garçon

où nous avons constaté l'emploi anormal du verbe *voir*. En effet, dans le contenu de ce verbe, il y a eu la neutralisation du trait sélectif « applicable aux êtres vivants doués de vue ». Cependant, l'emploi de ce verbe comme prédicat du substantif *chenil* nous oblige à supposer 1. que le chenil a des yeux, puisqu'il est capable de voir; 2. que le chenil est un être vivant, puisque seuls les êtres vivants ont la faculté de voir; 3. que l'on peut s'attendre à ce que le chenil ait d'autres caractéristiques des êtres vivants. Et nous voilà prêts à le voir marcher, parler, se mettre en colère, etc.

Toutes les données sémantiques que nous venons d'indiquer sont présentes — de façon implicite, mais objectivement vérifiable, dans le contenu sémantique du substantif *chenil*, s'il est accompagné du verbe *voir* en tant que prédicat. S'il s'agissait d'exprimer le même contenu d'idées de façon explicite, on aurait besoin de plusieurs phrases entières. On voit donc que notre « anomalie » sémantique s'avère très efficace en tant que moyen d'économie linguistique.

Vues sous cet angle, les « anomalies » sémantiques sont le résultat de la mise en contact de deux axes sémantiques qui, normalement, ne se rencontrent pas. Et leur efficacité est d'autant plus grande que la présence des éléments sémantiques appartenant à l'axe transférée est plus complète et plus sensible. Et cette présence est d'autant plus sensible qu'elle est plus inattendue et plus insolite.

Cependant, toute « anomalie » sémantique, quelque insolite qu'elle ait été à sa création, est susceptible de lexicalisation: si elle a assez de succès pour être répétée avec une certaine fréquence, elle deviendra routine.¹⁵ N'étant plus insolite, elle n'a plus le pouvoir d'évoquer le contenu entier de l'unité lexicale employé de façon anormale, avec tout l'arrière-fond de la sphère conceptuelle d'origine. A ce moment, la construction anormale perd sa richesse sémantique, elle se lexicalise en devenant strictement référentielle et s'installe dans la normalité.

En appliquant ce qui vient d'être constaté à l'étude de la métaphore, on se rend compte qu'une métaphore vivante, celle qui fait image, doit nécessairement se présenter à l'esprit comme une construction sémantiquement anormale.¹⁶ Ce n'est d'ailleurs que dans la mesure où elle est perçue comme telle qu'elle peut être correctement interprétée par le destinataire du message.¹⁷ Car c'est la rupture évidente avec la normalité référentielle qui joue pour celui-ci le rôle d'un signal l'invitant à éliminer, parmi les éléments sémantiques qui constituent le contenu des unités lexicales entrant dans la construction anormale, ceux qui sont incompatibles les uns par rapport aux autres, donc certains traits sélectifs.

Pour ce qui est des métaphores lexicalisées, ce processus est inutile: « leur passé est oublié »,¹⁸ elles sont coupées, dans la conscience des locu-

¹⁵ Dans la terminologie de A. J. Greimas (Sémantique structurale, Larousse, Paris 1966, p. 70), on pourrait parler d'un changement d'isotopie.

¹⁶ Cf. N. Goodman, Languages of Art. An Approach to a Theory of Symbols. Indianapolis—New York, The Bobbs Merrill Comp., Inc., 1968, p. 80.

¹⁷ Cf. M. Le Guern, Sémantique de la métaphore et de la métonymie, Larousse, Paris 1973, p. 66.

¹⁸ N. Goodman, *ibidem*.

teurs, de leur signification d'origine, et sont devenues «emplois figurés» des expressions respectives. Les constructions telles que *idées noires* ou *visage poétique* ne sont métaphoriques que par leur origine car, à l'heure actuelle, elles n'invitent plus l'esprit du destinataire du message à participer à l'élaboration du sens à la base des éléments sémantiques fournis par les constructions anormales du message. Elles sont lexicalisées, elles sont entrées dans la norme. On ne peut pas dire pour autant que de telles métaphores n'aient pas d'importance pour l'économie de la langue. En effet, les dénominations des objets et des phénomènes nouveaux ou nouvellement découverts sont très souvent des métaphores, ou d'autres «figures de style», lexicalisées pratiquement dès le moment de leur création. Tout en contribuant à l'économie de la langue, elles se situent à un autre niveau que les métaphores vivantes: celles-ci servent à exprimer de très riches contenus sémantiques à l'aide de procédés très modestes en eux-mêmes, mais revalorisés grâce au jeu de la normalité et de l'anomalie sémantiques, tandis que celles-là réalisent l'économie en désignant les contenus sémantiques plus au moins simples, mais nouveaux, à l'aide de procédés qui existent déjà dans la langue et y remplissent d'autres fonctions.

La métaphore est, évidemment, loin d'être le seul cas d'anomalie sémantique. Mais elle en est un cas assez représentatif, car, parmi toutes les «figures de style», elle se prête le mieux à illustrer le mécanisme de l'anomalie sémantique tant dans son rapport aux faits dénotés qu'en ce qui concerne les modifications qu'il entraîne dans la structure sémantique des unités lexicales.

VII. Résumons pour conclure que les «anomalies» sémantiques, très fréquentes dans les langues naturelles, ne peuvent être perçues comme anormales que grâce à la norme linguistique, établie à la base des discours correspondant à la seule fonction référentielle de la communication linguistique. Elles permettent d'exprimer des contenus sémantiques très riches et très nuancés grâce au jeu des traits distinctifs au sein du contenu des unités lexicales dont les constructions sémantiquement anormales sont composées. Ce jeu consiste dans l'interaction des traits invariants — qui assurent l'interprétabilité du sémantisme anormal — et des traits variables dans lesquels ce sémantisme se réalise et qui sont l'objet propre de l'interprétation. La métaphore se prête très bien à illustrer le mécanisme de l'anomalie sémantique.

